

SPORTS

sport.union@sonapresse.com

Play off National-Foot 1: balle de titre pour le Stade Mandji



Photo: BOUKARY/L'Union

Le Stade Mandji sera à rude épreuve mais à même de valider le titre de champion du Gabon cet après-midi au stade de l'INJS.

James Angelo LOUNDOU
Libreville/Gabon

AUTANT la course au titre pourrait prendre une nouvelle tournure, autant l'issue pourrait être scellée au terme de l'opposition entre le Stade Mandji (9 points) et l'AS Mangasport (7 points), cette fin d'après-midi au stade de l'Institut national de la jeunesse et des sports (INJS) de Libreville.

C'est que l'avant-dernière journée du play off du championnat de première division du Gabon offre notamment un duel entre le leader et un dauphin qui lui rend deux points au classement général. Une opportunité que n'entendent pas laisser passer les Stadistes qui sont à une victoire d'un deuxième sacre national. Treize ans après le premier et dont le dénominateur commun serait l'entraîneur Alain Mandrault.

Les Mineurs ont pour leur part une belle carte à jouer pour ravir le trône au club phare de Port-Gentil et s'offrir une dernière ligne droite royale. Comme chez son adversaire, il reste des interrogations sur certains joueurs ayant des soucis musculaires et d'autres éreintés par la répétition des efforts, tous les trois jours et sur des aires de jeu pour la plupart difficiles.

L'US Bitam (5 points), qui aura la chance d'évoluer au stade

Augustin-Monedan sur la seule pelouse correcte de cette phase finale, va quant à elle jouer sa dernière carte pour le titre. Les Bitamois sont condamnés à vaincre. Brice Ondo, qui fait lui aussi face à plusieurs pépins physiques dans son effectif, devra trouver la bonne formule, et ses joueurs retrouver l'efficacité nécessaire pour venir à bout de

l'AS Pélican. La défaite contre Mangasport l'ayant réduite au rôle d'arbitre pour les deux dernières journées, la formation de Lambaréné va évoluer sans pression.

Tout comme le FC 105 et l'AS Dikaki, au stade Idriss-Ngari d'Owendo, pour le compte de la troisième partie de la 4e journée programmée ce jour.

Fégajudo: le bureau sortant mis sous pression par des clubs

James Angelo LOUNDOU
Libreville/Gabon

AU cours du long règne de son prédécesseur Me André Angwe Aboughe, la contestation contre la tutelle n'était pas monnaie courante de la part des démembrés de la Fédération gabonaise de judo et de ju-jitsu. Il y a quelques mois, dans un entretien publié dans nos colonnes, Wilfried Nguema, le président fédéral déclarait ne pas nourrir l'ambition de briguer un deuxième mandat à la tête de la structure qu'il dirige depuis quatre ans. Mais ces dernières semaines, il y a de l'eau dans le gaz entre lui et bon nombre de responsables de clubs des trois ligues existantes (Estuaire, Haut-Ogooué et Ogooué-Maritime). Lesquels ont constitué un collectif qu'ils estiment représentatif des 2/3 des membres (avec voix délibératives) de l'assemblée générale de la Fégajudo, et décidé d'un coup de force, ce samedi 30 juillet à Libreville.

Une circulaire parvenue à notre rédaction et portant le cachet d'accusé de réception du secrétariat général de l'entité

fédérale annonce en effet l'organisation, à l'Institut national de la jeunesse et des Sports, d'une assemblée générale ordinaire suivie d'une assemblée générale extraordinaire et élective. Les plaignants avancent comme griefs, le non-respect des dispositions statutaires, à travers la non-tenue d'une assemblée générale ordinaire par le bureau sortant tout au long de son mandat, ainsi que l'expiration de ce dernier depuis le mois de mars 2022. Alors que d'autres soupçonnent le numéro un en place de vouloir imposer pour le scrutin à venir un code adopté unilatéralement et où seules les ligues auraient droit au vote. La réaction du dirigeant fédéral dont nous avons vainement tenté d'avoir le retour hier, devrait situer la suite des débats. Lui dont la nomination par le Conseil des ministres du 14 août 2020, au poste de conseiller spécial du président de la République, chargé de missions, chef de département Culture, Sports et Loisirs, avait déjà soulevé une logique question de conflit d'intérêts. Quand bien même les statuts de la Fégajudo n'interdisaient pas le cumul des deux fonctions.